



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB - 23.01.2020

Numéro de publication: HR02-1004812880

Canton: NE

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation aktiia SA, Neuchâtel

aktiia SA

(aktiia Ltd) (aktiia AG)

rue du Bassin 8a

2000 Neuchâtel

aktiia SA, à Neuchâtel, CHE-149.232.500 (FOSC du 28.11.2019, p. 0/1004770584). Adjonction d'une version allemande à la raison sociale. Nouvelle raison sociale: aktiia SA (aktiia Ltd) (aktiia AG). Les 7'500'000 actions de CHF 0.01, nominatives, liées selon statuts, privilégiées quant au dividende et au produit de liquidation selon statuts, ne sont plus privilégiées pour certaines décisions de l'assemblée générale. Les 11'062'500 actions de CHF 0.01, nominatives, liées selon statuts, sont désormais privilégiées quant au dividende et au produit de liquidation selon statuts. Capital-actions porté, selon décision d'augmentation ordinaire, de CHF 185'625 à CHF 240'530.88 par l'émission de 5'490'588 actions de CHF 0.01, nominatives, liées selon statuts et privilégiées quant au dividende et au produit de liquidation selon statuts. Capital-actions: CHF 240'530.88, entièrement libéré, divisé en 11'062'500 actions de CHF 0.01, 7'500'000 actions de CHF 0.01 et 5'490'588 actions de CHF 0.01, toutes nominatives, liées selon statuts et toutes privilégiées quant au dividende et au produit de liquidation selon statuts. Par décision du 08.01.2020, modifiée le 20.01.2020, l'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital-actions. Pour les détails, voir les statuts. Par décision du 08.01.2020, modifiée le 20.01.2020, l'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital-actions. Pour les détails, voir les statuts. Par décision du 08.01.2020, modifiée le 20.01.2020, l'assemblée générale a modifié la clause statutaire relative à l'augmentation conditionnelle du capital introduite par décision du 27.07.2018. Pour les détails, voir les statuts. Statuts modifiés les 08 et 20.01.2020. Sidler Michael, de Luzern, à Obersiggenthal, est

membre du conseil d'administration avec signature collective à deux.

Registre journalier no 227 du 20.01.2020

Précédente publication dans la FOSC: no 231, Date: 28.11.2019

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Neuchâtel